

Pour le découvrir, il suffit de se rendre un compte exact de la situation et des derniers événements dont la Ville Eternelle a été le théâtre.

Quand on se rappelle les désordres scandaleux dont la translation des cendres de Pie IX a été l'occasion, ce pieux cortège assailli et frappé dans la nuit, ces bandes ignobles qui arrachaient de sa voiture le neveu de Léon XIII en le menaçant de mort, et qui se ruaient sur le cercueil du Pape défunt pour le jeter au Tibre ; quand on lit toutes les violences débitées au meeting du 7 août pour exiger l'abrogation de la loi des garanties, on comprend à quelle extrémité se trouve actuellement réduit le Souverain-Pontife.

Il y a vingt-deux ans, on attaquait son pouvoir temporel en lui enlevant une à une toutes ses provinces, et, depuis, le cercle s'est rétréci peu à peu, jusqu'à l'enceinte de Rome, jusqu'à une seule rive, enfin jusqu'au palais et au jardin d'une brochure célèbre.

Aujourd'hui, ces quatre murs même lui sont disputés, et de sa fenêtre bloquée il voit l'émeute organiser, devant une police impassible, l'assaut de son dernier abri.

Comment s'étonner qu'acculé à une situation pareille, Léon XIII ait en la pensée de soustraire la Papauté aux outrages et aux périls qui la menacent ? Comment s'étonner qu'il ait pu s'adresser aux gouvernements européens pour leur signaler un état de choses dont ont le droit de s'émouvoir tous leurs sujets catholiques ?

C'est le contraire qui aurait lieu de surprendre, et le Souverain-Pontife aurait oublié ses devoirs les plus sacrés en ne se préoccupant pas des moyens humains de garantir le libre exercice de sa mission dans le monde.

.

On connaît cette fameuse loi des garanties, édictée par la Chambre italienne au commencement de 1871, approuvée par le Sénat et sanctionnée par Victor-Emmanuel au mois de mai suivant, et aux termes de laquelle le Pape, déclaré inviolable, garde le caractère d'un souverain, avec l'indépendance la plus absolue dans le palais du vatican neutralisé. Le but hypocrite de la loi a été de rassurer le clergé et les catholiques du globe sur la situation du chef spirituel de leur foi, et pour mieux sauver les apparences, un des articles a stipulé en faveur du Pape une dotation annuelle de trois millions.

Jamais le Pape, est-il besoin de le dire, n'a reconnu cette convention inique. Jamais il n'a accepté l'espèce de pension qu'un gouvernement spoliateur offrait de lui servir. Mais l'Italie n'en devait pas moins à son honneur de l'observer, et, après avoir dépouillé le Pape de tout élément temporel, elle avait un intérêt puissant à démontrer, par l'entière liberté de son action et les égards prodigués à sa personne, que le nouvel état de choses ne portait aucune atteinte aux prérogatives nécessaires du chef de la catholicité.

Mais on sait à quoi l'expérience a abouti ; la prétendue loi des garanties a été foulée aux pieds en dix occasions par celui qui l'avait faite, et aujourd'hui, le parti radical en exige impérieusement l'abolition.

De là, le meeting du 7 août, où les outrages les plus

odieux ont été jetés à la face d'un vieillard auguste et désarmé, où l'on a lu un télégramme de Garibaldi demandant la suppression des garanties "et de celui qui est garanti," où la tourbe révolutionnaire, après avoir proclamé la Papauté et l'unité de l'Italie inconciliables, a réclamé, par le vote d'une adresse, l'expulsion de la Papauté et la confiscation de tous les palais apostoliques !

Quelle attitude a eue le gouvernement italien devant ces excès et ces menaces ? Non-seulement il a tout laissé faire, mais il est permis de le soupçonner d'une complicité plus intime encore.

On sait qu'au delà des monts aucune émeute, aucun coup de main ne se produit sans le concours secret du gouvernement. Les prudents Italiens ne se risquent dans l'aventure qu'avec la certitude de n'y rencontrer aucun péril. Depuis vingt ans, toutes les expéditions, tous les mouvements ont été ainsi dirigés dans l'ombre par le pouvoir, et nous avons à ce sujet les aveux les plus édifiants des acteurs eux mêmes. C'est bien dans la péninsule que pourrait surtout s'appliquer ce mot célèbre d'un de nos pamphlétaires : "L'insurrection est reculée, parce que le travail n'est pas achevé à la préfecture de police."

Dès lors, que penser des événements de Rome et de l'incroyable licence accordée à la plèbe par un gouvernement prévenu de ce qui allait se passer ? Comment le Souverain-Pontife ne s'inquiéterait-il pas de se voir ainsi cerné par une émeute que semblent protéger les baïonnettes italiennes ? Et si le gouvernement du roi Humbert est véritablement impuissant à réprimer de tels désordres, à conjurer de tels dangers, la situation n'apparaît-elle pas plus grave et plus alarmante encore ?

Complicité ou impuissance, c'est donc là le dilemme, et, dans les deux cas, l'indépendance du Pape, sa liberté d'action, sa sécurité personnelle ne sont plus qu'un leurre. Il est au Vatican dans la position de Louis XVI aux Tuileries à la veille du 10 août—Doit-il attendre le Temple, et le reste ?

.

Il n'y semble pas résigné, et le ferme langage qu'il vient de faire entendre en deux occasions solennelles paraît même indiquer des résolutions toutes contraires. Léon XIII a pris le monde à témoin "de la sécurité qui lui reste à Rome," et après avoir invinciblement établi qu'il ne peut plus être "que prisonnier au Vatican," il a proclamé qu'il ne reculerait "devant aucune difficulté, aucun sacrifice, pour assurer les moyens les plus efficaces de défendre les droits et la majesté du siège apostolique."

Que tentera-t-il dans ce but suprême ? Bien des bruits circulent—mais il n'est pas téméraire de penser qu'avant de s'arrêter au parti définitif de quitter Rome, le Pape a dû appeler la plus sérieuse attention des gouvernements sur l'extrémité à laquelle il est réduit ; car la question n'est pas simplement italienne ; elle a un caractère international, une portée universelle, puisqu'elle intéresse la paix morale de tous les catholiques, et, par suite, l'ordre et le repos de tous les Etats.

N'avons-nous pas vu déjà des démonstrations caractéristiques dans ce sens ? Non seulement le haut clergé de France, d'Espagne, de Belgique, d'Italie, d'Autriche ont